



6^{ème} BELGIAN CLASSIC GP Spa-Francorchamps 05-06 & 07 JUILLET 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 01 – Définition

DG Sport fera disputer les 05-06 & 07 juillet 2019, dans le cadre des Bikers' Classics, une épreuve de motos classiques du championnat FMB (classes 2, 3 et 4 du Règlement Technique Classic Bike FMB) et une épreuve IHRO. Les courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers. Cette épreuve est régie par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen UEM (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement. Son numéro d'agrégation IMN est 191/27 et l'EMN 129/03. Pour des raisons exceptionnelles, ce règlement peut être modifié par le directeur de course en accord avec l'organisateur. Les changements éventuels seront communiqués aux pilotes avant le début des entraînements ou au départ des courses.

Ce texte est rédigé en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, seul le règlement en français fera foi.

Art. 02 – Circuit

Circuit de Spa-Francorchamps (longueur : 7,004 Km). Les courses se déroulent dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 03 – Capacité du circuit

Entraînements : 72 motos

Course : 72 motos

Art. 04 – Règlement technique, Equipement & Classes :

Seules les classes 2, 3 & 4 du 'Règlement Classic Bike' 2019 de la FMB: www.fmb-bmb.be sont acceptées, ainsi que IHRO I & II.

CLASSES CLASSIC BIKE VITESSE 2019

Cylindrée/ Catégorie	Caractéristiques	Disque/N°	Classe
250cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté	Vert/blanc	2
250cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur	Vert/Blanc	
350cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté	Bleu/Blanc	3
350cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur	Bleu/Blanc	
500cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté	Jaune/Noir	4
500cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur	Jaune/Noir	
IHRO I & II	Voir www.ihro.nu		

IHRO : voir règlement IHRO : www.ihro.nu

Art. 05 – Licences (voir Règlement Classic Bike FMB-BMB : www.fmb-bmb.be)

Une licence est obligatoire pour toutes les catégories

Il existe 3 possibilités :

- Licence annuelle FMB Classic Bike
- Licence annuelle moto classique d'une Fédération Nationale reconnue UEM-FIM + **autorisation de sortie pour les étrangers**
- Licence 'une manifestation' à demander via la FMB-BMB (www.fmb-bmb.be). (Belges : 65€, Etrangers : 80€ assurance rapatriement incluse si via MyFMB, + 10€ si demande 'papier').

Art. 06 – Engagements

Le droit d'engagement est de 295 € par moto.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (à l'appréciation de l'organisateur)

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE. CHEQUES NON ACCEPTES.

L'engagement, en PDF ou Word, est à renvoyer par courrier électronique **avant le 11 juin 2019** au plus tard, à :

C.R.M.B.

E-mail: info@crmb.be ; téléphone: +32/(0)497/035832

Paiement uniquement par VIREMENT au compte de :

C.R.M.B., rue du Mont-à-Leux, 66 BE-7700 Mouscron

IBAN : BE67-0682-1669-4387

BIC : GKCCBEBB

Communication: Belgian Classic GP 2019 (nom du pilote & catégorie)

Adresse de la banque :

Belfius Banque MOUSCRON – CHRIST, rue de la Marlière 2

BE- 7700 Mouscron, Belgique

Confirmation de l'engagement par e-mail uniquement et à condition que la demande d'engagement soit complète (formulaire d'inscription et paiement).

Une photo de la moto est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription,

Art. 07 – Accès au circuit et contrôle administratif

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock au **Welcome center** situé au Campus Automobile route du Circuit 60 à 4970 Stavelot :

Judi 04/07/2019 de 14h00 à 21h00

Vendredi 05/07/2019 de 7h30 à 18h30

Accès au paddock via Stavelot-Blanchimont uniquement. Le paddock sera accessible dès le jeudi 04/07 à 14h00.

L'accès par Blanchimont est situé immédiatement après le Welcome Center.

Cartes d'accès Belgian Classic Grand Prix

Chaque pilote a droit aux documents suivants :

1 bracelet pilote donnant accès à l'enceinte du circuit et à la pit-lane ;

1 bracelet « mécano » donnant accès à l'enceinte du circuit et à la pit-lane ;

1 carte d'accès « paddock » pour la camionnette/camion (IHRO : paddockF1– Championnat de Belgique : paddock turquoise)

1 carte d'accès « voiture » pour le P1 (accès piéton direct vers le paddock).

Aucun document d'accès supplémentaire ne sera délivré.

Tous les documents d'accès devront être réceptionnés au Welcome Center

Aucun accès ne sera autorisé sans vos documents.

Au préalable, chaque pilote pourra cependant acquérir des bracelets supplémentaires « accompagnant » (donnant droit à l'accès à l'enceinte générale et au paddock) au prix unitaire promotionnel de 30 € à l'aide du formulaire qui sera fourni.

Le **contrôle administratif** (licence) est obligatoire avant le passage au contrôle technique. Il se tient au secrétariat de course situé au bureau 111 dans le bâtiment F1-prendre l'escalier/l'ascenseur au Noyau 2, à hauteur du Box F1 n° 9 jusqu'au 1^{er} étage – suivre le fléchage.

Horaire contrôle administratif (inscription et licence) :

Jeudi 04/07 de 18h00 à 20h00

Vendredi 05/07 de 8h00 à 10h00

Un briefing pour tous les pilotes sera organisé le samedi 6 juillet à 9h30

Endroit : salle de briefing n° 132 au 1^{er} étage du bâtiment F1 – noyau 2

Pénalité en cas d'absence : Départ refusé.

Art. 08 – Pilotes débutants

Il est instamment conseillé aux pilotes débutants en championnat (ne pouvant justifier d'au moins une saison complète d'expérience dans un championnat équivalent) de porter une veste de sécurité, vert ou jaune fluorescent, au-dessus de leur équipement.

Art. 09 – Paddock

Le paddock sera accessible depuis le jeudi 04/07 de 14h00 jusqu'au dimanche 07/07 à 19h00.

Chaque participant se verra attribuer un espace de 5 X 6m. Si cet espace ne peut contenir tous les véhicules du participant ou si certains véhicules sont plus grands que l'espace alloué, ces véhicules seront redirigés.

Art. 10 – Contrôle technique et éligibilité

Les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.

Ils se tiendront : Vendredi 05/07 de 8h00 à 12H00 et de 17h00 à 18h00

Art. 11 – Assurance

DG Sport a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours de l'épreuve (pendant les entraînements et les courses).

Art. 12 – Chronométrage

Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.

Vous pouvez louer un transpondeur sur place (prix de la location 15 €) auprès du collège de chronométrage de la F.M.B. Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

Art. 13 – Horaire

Essais qualificatifs 1: Vendredi 05/07/2019 de 12h30 à 12h50

Essais qualificatifs 2: Vendredi 05/07/2019 de 18h25 à 18h45

Courses (6 tours) :

Course 1 : Samedi 06/07/2019, départ à 14h25

Course 2 : Dimanche 07/07/2019, départ à 14h50

Art. 14 – Podiums

Samedi 06 juillet 2019 : Stand 2 'Formule1'(face au box Contrôle Technique) à 18h00

Dimanche 07 juillet 2018 : Stand 2 'Formule 1' à 16h00.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Art. 15 – Contrôle antidopage et / ou d'alcoolémie

Les vendredi 05, samedi 06 et dimanche 07 juillet 2019, les participants peuvent être soumis à un contrôle antidopage et/ou d'alcoolémie.

Art. 16 – Cas particuliers

Les cas particuliers seront résolus par le directeur de course en accord avec les organisateurs.

Art. 17 – Officiels F.M.B.

Directeur de course : Philippe Vanhoothegem

Directeur d'épreuve :

Directeur technique :

Directeur chronométrage :

Directeur environnement :

Art. 18 – Officiels DG Sport

Président : Christian Jupsin

Commissaire d'organisation :

Secrétariat de course : Carolane Jupsin
Commissaire Technique et éligibilité : Eddy De Keyser (CRMB)
Coordinateur :
Coordinateur de sécurité : Johan Aerts

Art. 19 – Sécurité & Environnement

L'usage du tapis environnemental sous la moto est obligatoire dans le paddock.

Gardez vos chiens en laisse.

Circulation interdite en mini-moto, scooter ou mobylette dans le paddock.

Les huiles usées, etc. doivent être éliminées dans les containers spéciaux disposés dans le paddock.

Un extincteur à poudre 6kg de type ABC est conseillé dans chaque campement.

Veuillez utiliser les sacs poubelles pour vos déchets généraux.

Approuvé par la FMB, le

Annexe 1 : Réglementation environnementale FMB

L'organisation des événements sportifs ne pourront continuer à exister si les participants respectent strictement la réglementation environnementale. Les points ci-dessous seront contrôlés lors de la manifestation par les officiels FMB compétents et/ou par l'organisateur. Le directeur de course peut infliger des sanctions en cas d'infraction constatée.

§ Utilisez toujours un tapis environnemental absorbant en bon état sous votre moto ainsi que sous le générateur.

§ Lavez les motos au station de lavage prévue à cet effet. Le lavage des motos dans le parc des coureurs n'est qu'autorisé si aucun endroit à cet effet n'est prévue sans utilisation d'une laveuse à pression (seulement à la main). L'utilisation de détergent est interdite. Uniquement l'utilisation de l'eau est autorisée. (les organisateurs sont priés d'adapter ce point en fonction de leur situation)

§ Les eaux usées venant des véhicules (mobil homes), ne peuvent pas être déversées sur le sol, ni sur les routes en quittant le circuit

§ Limitez le niveau sonore. Faites en sorte que le pot d'échappement de votre moto est équipé d'un silencieux adéquat afin de pouvoir respecter les normes sonores repris au règlement technique FMB.

§ Pneus usés, huile, filtres et matières toxiques doivent être remises dans les containers clairement identifiables prévus à cet effet. Si ces containers font défaut, les teams et coureurs sont tenus d'emporter leurs déchets

§ L'utilisation des 'tear-offs' est interdit

§ Quittez votre emplacement dans le parc des coureurs en le laissant dans l'état où vous l'avez trouvé et ne laissez rien traîner

Annexe 2 : Protection des données personnelles

Par la présente je donne mon accord à la collecte de mes données personnelles par l'a.s.b.l. Classic Racing Motorcycles Belgium et à leur utilisation conformément à l'article 2 des statuts du CRMB.

Je peux mettre fin à tout moment à cet accord par simple courrier électronique à: info@crmb.be